



Colis renvoyé par la concierge : que faire ?

Par **Slully**, le **17/03/2010** à **00:24**

Bonjour,

Avant tout je m'excuse si ma question est mal placée, je ne savais pas trop où la mettre, sentez-vous libre de la transférer vers une catégorie plus adéquate.

[s]Contexte[/s] : Je vis dans un immeuble avec concierge, laquelle a pour habitude de garder les colis trop gros pour la boîte aux lettres en laissant un petit mot.

[s]Ce soir[/s] après 3 jours d'absence, je découvre 2 mots (non datés) de la concierge dans ma boîte aux lettres, le 1er disant qu'elle a réceptionné un colis et m'invite à venir le retirer, et le 2e plus sec m'informant qu'elle en avait marre de garder ce colis 'encombrant' et que, n'ayant pas eu de nouvelles de la semaine, (j'étais malade clouée au lit puis en soins chez de la famille), elle l'a retourné à la poste.

Je ne peux dater tout ça exactement, ça a sonné jeudi matin très tôt c'était probablement le facteur (donc il y a 5 jours), en tout cas le colis n'a pas été déposé il y a plus de [s]7 jours[/s], la dernière fois que je suis allée au courrier.

Il y a quelques mois pour mon départ en vacances, elle m'avait informée garder les colis [s]2 semaines[/s] comme la poste, je ne m'attendais absolument pas à être confrontée à cette situation pour une semaine !

Elle précise sur son mot que garder les colis est un service qu'elle rend et non un devoir.

Soit, mais a-t-elle le droit de se débarrasser de mon colis comme ça sans prévenir, en me mettant devant le fait accompli ?

Je commande régulièrement sur internet, et je conçois qu'elle se sente doublement dérangée lorsque le facteur sonne pour déposer le colis puis moi pour le retirer. Mais n'aurait-il pas été plus correct de me prévenir qu'elle ne le ferait plus, plutôt que de me mettre devant le fait

accompli ?

Je ne lui ai jamais rien demandé, et j'apprécie guère qu'elle reçoive puis renvoie mon paquet je ne sais où, je préférerais autant qu'elle laisse la poste déposer un avis de passage et retirer mon colis sans souci !

Tout est confus dans ma tête, voici en gros mes questions :

[s]1/ Savez-vous où vont les colis dans ce cas ?[/s] Sont-ils déposés à la poste à l'endroit des retraits jusqu'au délai de 15 jours, ou à un autre service qui renvoie à l'expéditeur ou que sais-je ?

[s]2/ Vers qui me conseillez-vous de me tourner ?[/s] La poste, sachant que je n'ai aucun papier d'eux puisque la concierge avait signé réception de ce colis et qu'il est considéré comme reçu. Ou bien le site de vente à distance chez qui j'ai passé commande, pour trouver un arrangement (réexpédition, ou remboursement et repasser commande) ... et là je redoute l'efficacité du SAV

[s]3/ Enfin, savez-vous s'il existe un recours contre cette concierge[/s], afin d'être dédommagée des éventuels frais de réexpédition du colis ?

Puis-je[s] porter plainte[/s] pour détournement de courrier ou quelque chose du genre ?

J'ai cherché en vain sur internet, je suis totalement perdue, et cette histoire sent les complications.

Mais une chose est sûre, cette concierge a la fâcheuse tendance à dépasser les bornes, et cette fois je ne me laisserai pas faire !

Je suis prête à collecter le maximum d'infos (dates auprès de la poste, garder les papiers comme preuve, etc)

Merci d'avance pour l'aide et les pistes que vous pourrez m'apporter.

Par **Tisuisse**, le **17/03/2010 à 08:14**

Bonjour,

Déjà, il faudrait savoir si c'est bien une concierge ou si c'est une gardienne d'immeuble car ce sont 2 statuts différents avec des prérogatives différentes.

Tournez vous vers votre propriétaire car la concierge est salariée de la copropriété.

Par **Slully**, le **17/03/2010 à 13:04**

Bonjour, merci pour votre réponse rapide.

Je vais bien entendu la trouver. Mais j'ai l'intuition qu'elle s'est débarrassée du colis plus qu'elle s'est souciée de son devenir.

Le propriétaire n'oeuvrera pas en ma faveur, il ne se préoccupe que de son argent et lui aussi pose problème sur d'autres choses (décidément, mauvaise pioche avec cet appartement, je déménagerai)

Par contre je le sais, c'est une gardienne, je ne pensais pas qu'il y avait une différence entre les 2 statuts. Qu'est-ce que ça nous apporte de plus ?

Par Tisuisse, le 17/03/2010 à 15:25

Un(e) concierge a mandat, par exemple, pour recevoir un colis. Cela fait partie de son boulot (convention collective) et pour recevoir le courrier des occupants de son immeuble, à charge ensuite, pour elle, ou pour lui, de distribuer ce courrier.

Le gardien, ou la gardienne, n'a pas cette charge, s'il le fait, c'est pour rendre service, il n'a pas d'obligations dans ce domaine.

De toute façon, concierge ou gardien, il est salarié des propriétaires et les propriétaires ont des obligations envers leurs locataires, les propriétaires sont donc responsables des manquements de la concierge ou de la gardienne.

Par Slully, le 17/03/2010 à 19:50

Merci.

J'ai eu de la chance, le 2e mot était tout récent et elle n'avait pas encore renvoyé mon colis à la poste. Elle comptait le faire dans les jours qui viennent.

Je me suis mise d'accord avec elle pour que ça ne se reproduise plus.

Par Tisuisse, le 17/03/2010 à 22:55

C'est quand même plus agréable et plus sympathique quand une problème se résout à l'amiable de cette façon. C'est une bonne chose pour vous, félicitations.